

## Des signes indiquant que votre fosse septique pourrait être défectueuse

Si vous avez constaté un ou plusieurs des signes suivants ou ne connaissez pas trop l'état de votre fosse septique, vous devriez songer à la faire examiner. Quelques signes révélateurs :

- Les canalisations sanitaires de votre maison sont obstruées ou font écouler l'eau trop lentement.
- Il y a des plaques humides sur le lit d'épandage ou près de celui-ci.
- Il y a des eaux d'égout sur le lit d'épandage ou près de celui-ci.
- Il y a des odeurs dans le sous-sol de votre maison ou à l'extérieur.
- L'eau de votre puits ou du plan d'eau de surface est de mauvaise qualité.

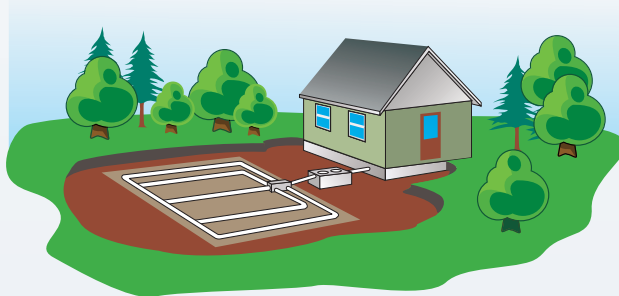
L'inspection devrait permettre de déceler les problèmes et de déterminer les travaux qui sont nécessaires pour remettre en état votre fosse septique.

Si votre fosse septique a besoin d'être réparée, vous pourriez avoir droit à une aide financière dans le cadre du *Programme ontarien de protection des sources* (2007-2008). Cette aide sera fournie à certains endroits de la province pour faire examiner des fosses septiques et les moderniser si cela est nécessaire. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet au site Web suivant :

[www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater/sourceprotection.php](http://www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater/sourceprotection.php)

## Sources d'information pour les fosses septiques

- **Ministère de l'Environnement**  
[ontario.ca/environnement](http://ontario.ca/environnement)
- **Ministère des Affaires municipales et du Logement**  
[ontario.ca/buildingcode](http://ontario.ca/buildingcode)
- **Centre ontarien des eaux usées rurales**  
[www.orwc.uoguelph.ca](http://www.orwc.uoguelph.ca)
- **Ontario Onsite Wastewater Association**  
[www.oowa.org](http://www.oowa.org)
- **Ontario Association of Sewage Industry Services**  
[www.oasisontario.on.ca](http://www.oasisontario.on.ca)
- **Votre Office de protection de la nature, votre Bureau de santé publique ou le Service des bâtiments de votre municipalité.**



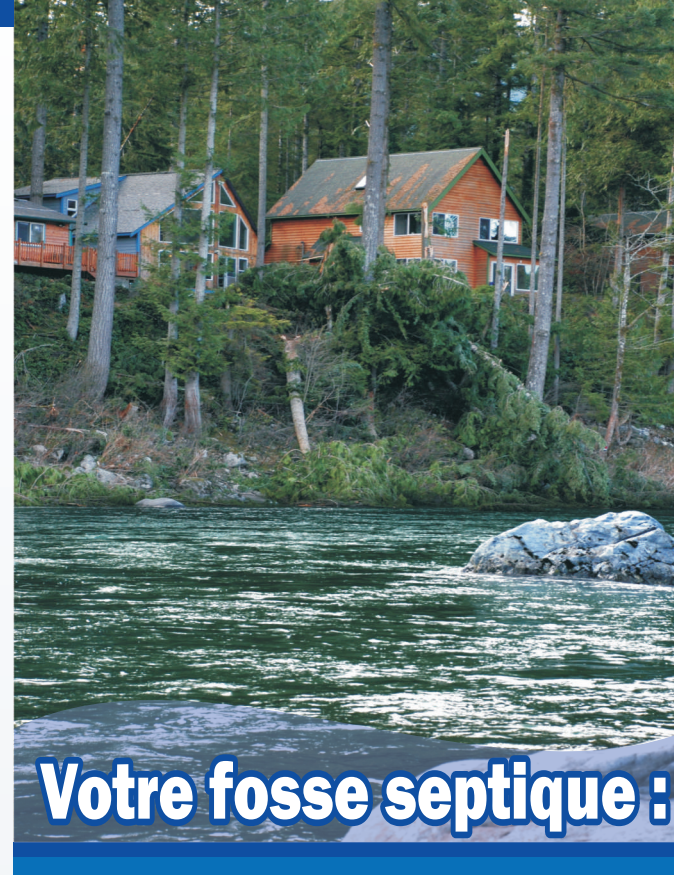
Centre  
**ontarien**  
des eaux usées  
rurales



Ontario

Cette brochure a été créée par le Centre ontarien des eaux usées rurales et le ministère de l'Environnement.

©2007 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario  
PIBS 6369f 08/07



## Votre fosse septique :

**comment  
protéger votre  
investissement  
et  
l'environnement**

## Entretien de votre fosse septique

Dans les zones rurales, la plupart des maisons et des chalets ont une fosse septique (un système d'égout composé habituellement d'un réservoir étanche et d'un lit d'épandage). Les fosses septiques sont privées. Selon la loi, c'est donc vous qui devez veiller à ce que votre fosse septique fonctionne sécuritairement et soit entretenue (ou réparée) comme il faut.

Une fosse septique est comme n'importe quel autre appareil ménager. Si vous l'utilisez et l'entretenez de façon responsable, elle fonctionnera bien et devrait durer longtemps. Une fosse septique qui fonctionne bien est un moyen sûr et fiable de traiter les eaux ménagères.

Si vous n'assurez pas l'entretien de votre fosse septique, vous pourriez compromettre la santé de votre famille et mettre en danger les milieux naturels et les sources d'eau près de votre terrain. Le remplacement d'une fosse septique défectueuse peut coûter jusqu'à 25 000 \$.

Le gouvernement de l'Ontario veut garantir une eau propre et sûre pour la population d'aujourd'hui et les générations futures. Il a pris des mesures, dont l'adoption de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* et les changements apportés à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*, pour mieux veiller à ce que les fosses septiques en Ontario soient bien entretenues et aident à protéger la qualité de l'eau.

Vous trouverez dans cette brochure quelques conseils qui vous aideront à utiliser et à entretenir votre fosse septique de façon responsable, à savoir quand il faut la faire inspecter et à savoir quand elle ne fonctionne pas correctement.

## Le bon fonctionnement de votre fosse septique

Voici certaines choses que vous pouvez faire pour utiliser et entretenir votre fosse septique de façon responsable :

- Sachez où se trouvent le réservoir et le lit d'épandage de votre fosse septique, et faites vidanger le réservoir quand cela est nécessaire (généralement tous les trois, quatre ou cinq ans).
- Ne jetez pas de la nourriture, du compost ou de la graisse dans vos canalisations sanitaires.
- Conservez l'eau et essayez de répartir votre utilisation d'eau (p. ex., ne faites pas toute votre lessive le même jour).
- Évitez de trop utiliser de savons antibactériens, d'eau de javel et de produits nettoyeurs corrosifs.
- Protégez votre fosse septique : ne conduisez pas un véhicule et ne construisez rien (piscine, chemin d'accès, remise, etc.) sur le réservoir et le lit d'épandage ou près de ceux-ci.
- Ne jetez pas de peinture, de solvant, de pesticide et d'autres substances toxiques dans vos canalisations sanitaires. Utilisez plutôt les programmes de recyclage ou de collecte de produits dangereux.
- Gardez les arbres et les arbustes à une bonne distance du lit d'épandage.
- Une fosse septique bien installée et bien entretenue ne devrait pas contaminer les puits qui se trouvent tout près. Les puits privés devraient subir une analyse de dépistage des bactéries au moins trois fois par année.

## Inspection de votre fosse septique

Il est important d'inspecter régulièrement votre fosse septique, pour en assurer le bon fonctionnement et déceler tôt les problèmes possibles. Les inspections sont un moyen d'aider à ce que votre fosse septique se rende jusqu'au bout de sa durée de vie prévue.

### Nouvelle fosse septique

- Pour installer une fosse septique neuve ou en remplacer une vieille, il faut avoir un permis de construire et faire approuver la fosse septique par l'autorité locale, car elle doit être conforme aux règlements du *Code du bâtiment*.
- Votre municipalité vous dira quel est l'organisme qui fait observer les règlements dans votre région.

### Inspection avant la vente d'un terrain

- Les acheteurs, les agents immobiliers et les établissements financiers exigent souvent que les fosses septiques soient inspectées avant de conclure des contrats de vente. Cela aide à protéger les acheteurs contre des dépenses imprévues.
- Cela pourrait nécessiter la vidange du réservoir et l'examen du lit d'épandage pour vérifier s'il y aurait des problèmes.
- Ce genre d'inspection peut être réalisé par un entrepreneur autorisé à installer des fosses septiques, une personne autorisée à transporter des eaux d'égout ou un ingénieur.

### Réinspection des fosses septiques

- Afin d'essayer de résoudre ou de prévenir des problèmes liés à la qualité de l'eau, certaines municipalités ont instauré des programmes de réinspection des fosses septiques.
- Ces programmes sont mis en œuvre par l'autorité locale. Ils visent à déterminer si les fosses septiques fonctionnent correctement.
- Ce genre d'inspection pourrait comprendre une détermination de l'état du réservoir, ainsi que l'examen du lit d'épandage pour voir s'il y aurait des problèmes.